



# **Protocole d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à l'école**

**(Version juin 2021)**

Mis à jour annuellement

Présenté au CÉ

Juin 2019

juin 2020

juin 2021

## **Comité de travail révision 2016**

**Madame Lori Bélair, directrice adjointe**

**Madame Karine Hulmann, conseillère d'orientation**

**Madame Chani Landry-Audet, psychoéducatrice**

**Madame Annie Lavoie, technicienne en éducation spécialisée**

## **Comité de travail révision mai 2018**

**Dan Dussuet et Nathalie Collin, Maison des jeunes de Huntingdon**

**Mme Isabelle Vincent, CISSS-MO**

**Dominic Tremblay, directeur**

**Annie Lavoie, T.E.S.**

**Vanessa Malvaud, T.E.S.**

**Dominique Letarte, T.E.S.**

**Magalie Brisson, T.E.S.**

**Isabelle Pépin, psychoéducatrice**

**Chani Landry-Audet, psychoéducatrice**

**Sandra Gagné, T.T.S.**

**Sophie Duquette, C.O.**

## **Remerciements :**

**Mesdames Maud Laberge-Montpetit et Anik Savard, enseignantes de français, pour la révision linguistique.**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	p.4
<b>Les définitions</b> .....	p.5
<b>Les constats de notre milieu scolaire</b> .....	p.6
<b>Objectifs généraux/spécifiques</b> .....	p.7
<b>Activités de prévention 2021-22</b> .....	p.8
<b>Procédure pour un signalement (élève ou parent)</b> .....	p.9
<b>Traitement des signalements reçus</b> .....	p.10
<b>Référentiel de gestion des manquements pour les auteurs et mesures d'aide</b> .....	p.11
<b>Description des rôles, car contrer l'intimidation et la violence, c'est l'affaire de tous</b> .....	p.13
<b>Outils de promotion et de diffusion</b> .....	p.15
<b>Liste des annexes</b>	
Fiche de signalement pour le personnel de l'école .....	p.17
Lettre type avis aux élèves auteurs de gestes d'intimidation ou de violence.....	p.18
Mon plan d'action! Non à l'intimidation et à la violence.....	p.19
Extrait de l'enquête sur la santé des jeunes au secondaire.....	p.21

## Introduction

« Depuis plusieurs années, le phénomène de la violence préoccupe tous les acteurs scolaires, les parents et les différents organismes ou institutions partenaires de l'école. Il s'agit d'un problème sérieux et complexe... Quelle que soit la forme qu'elle revêt, la violence en milieu scolaire influe négativement sur le développement des jeunes, sur leur réussite scolaire et sur leur qualité de vie à l'école. En effet, les observations des chercheurs et les témoignages des gens sur le terrain tendent à confirmer que la violence à l'école crée un climat malsain, de la méfiance, une baisse du sentiment d'appartenance, de la mésestime de soi, de l'anxiété et de l'isolement sans compter l'absentéisme, les échecs scolaires, le décrochage, etc. »<sup>1</sup>

En février 2012, la loi sur l'instruction publique était amendée afin d'y inclure la présence obligatoire, pour toutes les écoles du Québec, d'un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

La position de l'école est très claire : toutes formes d'intimidation et de violence sont jugées inacceptables et intolérables. Afin d'offrir aux élèves le maximum de conditions essentielles à leur réussite, l'équipe de l'école secondaire Arthur-Pigeon a élaboré un outil permettant d'établir une vision commune quant à la prévention de la violence et de l'intimidation dans l'école et aux interventions à mener.

Le présent document propose un plan de lutte ainsi qu'un protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation et de la violence. Le but du présent document est de favoriser et de maintenir un climat propice à l'éducation en prévenant toutes formes d'intimidation et de violence à l'école par la prévention et l'intervention.

---

<sup>1</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2011), Relevé de littérature, Ministère de l'Éducation du Québec, Gouvernement du Québec, Québec

## Les définitions

**Intimidation** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (Article 13, LIP) Cependant, l'intimidation n'est pas un conflit. L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent.<sup>2</sup> Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.

**Conflit** : Opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les individus discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.

**Harcèlement** : Tout acte ou commentaire malvenu ou non désiré qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Ces comportements persistent après qu'on ait demandé à l'agresseur d'y mettre fin.<sup>3</sup>

**Cyberintimidation** : Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de dénigrer autrui.<sup>4</sup>

### LA VIOLENCE

«Toute manifestation de force, de formes verbale, physique, sociale, psychologique, économique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» LIP 2012

#### SENS DE LA DÉFINITION

DÉFINITION	SENS
« Toute manifestation de force, de formes verbale, physique, sociale, psychologique économique ou sexuelle [...] »	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
[...] exercée intentionnellement contre une personne [...]	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
[...] ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer [...]	Les manifestations de violence peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage. Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
[...] en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

<sup>2</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2011), Relevé de littérature, Ministère de l'Éducation du Québec, Gouvernement du Québec, Québec

<sup>3</sup> Guide d'intervention pour les écoles secondaires « Pleins feux sur le harcèlement et l'intimidation »

<sup>4</sup> Conseil canadien de la sécurité

## Les constats de notre milieu scolaire

Depuis le 30 septembre 2018, l'école Arthur-Pigeon compte annuellement environ 560 élèves. Ces élèves ont entre 12 et 17 ans mis à part quelques élèves EHDA qui peuvent être scolarisés jusqu'à 21 ans. De ces élèves, environ 75% sont au secteur régulier et 25% en adaptation scolaire. L'école Arthur-Pigeon évolue dans un milieu avec un indice de défavorisation de rang centile 9 (1 étant le plus favorisé et 10 le moins). Pour accompagner ces élèves, environ 40 enseignants, quatre professionnels non-enseignants, 12 membres du personnel de soutien (service à l'élève ou administratif) et deux membres de la direction travaillent de concert.

Physiquement, l'école Arthur-Pigeon est une grande école avec une immense cour extérieure. De nombreuses mesures ont été mises en place pour que les jeunes et le personnel de l'école se sentent en sécurité. Des surveillants et enseignants assurent la sécurité des lieux lors des récréations. Ce sont trois surveillantes qui circulent dans l'école. Des caméras couvrent les zones les plus à risque à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Également, afin de permettre aux plus jeunes d'avoir un endroit pour eux, le vestiaire A est réservé aux élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire seulement. Des endroits plus contrôlés et surveillés sont accessibles pour les jeunes qui ont besoin de plus de sécurité tels que le local de travaux d'équipe, celui d'informatique ainsi que la bibliothèque. L'école bénéficie d'avoir en ses murs la Maison des jeunes de Huntingdon qui ouvre ses portes trois midis par semaine. Aussi, presque à tous les jours, de nombreuses activités éducatives, sportives ou culturelles supervisées par des adultes sont accessibles à tous.

Les zones où il y a moins de surveillance sont le stationnement arrière de l'école, le boisé et le terrain multisports. Nous savons que les endroits les plus vulnérables pour des actes d'intimidation et de violence sont le village et les zones non surveillées du terrain de l'école.

Depuis quelques années, nous constatons que le cyberspace est devenu un endroit où il se vit beaucoup d'interactions trop souvent négatives et où le jeune devient à risque et vulnérable. **Cyberaide.ca** (la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet) observe une hausse marquée des signalements venant de jeunes de 12 à 17 ans. Une forte proportion des signalements faits par des ados portent sur la production de photos et de vidéos à caractère sexuel et sur sa diffusion par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, parfois dans un contexte d'intimidation.

En décembre 2017, un échantillon de 222 élèves de l'école a répondu à un sondage sur la santé des jeunes. Ce sondage était fait dans le cadre d'une enquête de recherche menée par l'Université de Waterloo. Une partie du sondage portait sur l'intimidation (voir annexes). Les résultats du sondage démontrent que 27% de nos jeunes disent avoir été victimes d'intimidation dans le mois précédent l'enquête et que la forme la plus courante d'intimidation sont les attaques verbales. De plus, 21% des élèves ont déclaré avoir intimidé d'autres élèves au cours du mois précédent l'enquête. Ces résultats sont sensiblement plus élevés que la moyenne au Québec.

## Objectifs généraux

- Augmenter le sentiment d'appartenance au milieu, de fierté et de bien-être à l'école en y développant des projets d'amélioration de la qualité de vie;
- Entreprendre une démarche au niveau de l'intervention et de la prévention des comportements de violence et d'intimidation.

## Objectifs spécifiques

- Établir un portrait de la situation et des perceptions véhiculées à l'école en ce qui concerne la question d'intimidation;
- Établir un plan d'action qui favorise un milieu sain et sécuritaire, permettant ainsi la réussite éducative de nos jeunes;
- Mettre en place des mesures d'encadrement claires, cohérentes et applicables suite à des comportements de violence et d'intimidation;
- Faciliter la communication et la collaboration entre les différents intervenants de l'école, les parents et la communauté;
- Informer, sensibiliser et outiller les membres du personnel, les élèves et leurs parents face à la problématique de la violence et de l'intimidation à l'école;
- Offrir des mesures de soutien pour les jeunes impliqués dans des situations d'intimidation et de violence (les jeunes ciblés, les complices et les témoins);
- Informer les élèves et les parents des mesures prévues dans l'école au niveau de la prévention, de l'intervention et de l'encadrement;
- Diffuser le protocole auprès des partenaires.

## Activités de prévention 2020-2021

Activités	Description	Niveau	Quand
<b>Corridors de la violence amoureuse (dans le cadre des journées contre la violence faites aux femmes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous forme de présentation interactive, les jeunes vivent l'évolution de la violence dans une relation amoureuse. L'activité est sous forme de parcours dans l'école;</li> <li>- Retour en classe sur la finale de la présentation interactive.</li> </ul>	secondaire 4	À venir en 2023-2024
<b>Activités sur les relations amoureuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La violence dans les relations;</li> <li>- Les relations saines ou malsaines;</li> <li>- Les bienfaits de dénoncer une situation de violence;</li> <li>- Ateliers sur la violence amoureuse.</li> </ul>	Sec. 2 et S.A.  FPG1 et GADG	À venir en 2021-2022
<b>Journée des 6<sup>e</sup> année</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capsules virtuelles offertes aux jeunes de 6<sup>e</sup> année. Elles sont disponibles sur la page Facebook de l'école;</li> <li>- Social de bienvenue le 17 juin à 17h (élèves/parents/personnel de l'école).</li> </ul>	6 <sup>e</sup> année	Juin 2020
<b>SCP (soutien aux comportements positifs) Respect Responsabilité Persévérance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignement universel et explicite des comportements attendus;</li> <li>- Renforcement des comportements positifs attendus;</li> <li>- Escouade Punch (programme d'encadrement positif);</li> <li>- Ateliers d'habiletés complémentaires en sous-groupe.</li> </ul>	Tous	Tout au long de l'année
<b>Ateliers d'habiletés complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En classe d'éthique, aborder les sujets suivants :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1) lever la main pour parler.</li> <li>2) ne pas interrompre l'adulte.</li> <li>3) Accepter le « non » comme réponse à une demande.</li> </ol> </li> <li>- Situations du quotidien des élèves en classe adaptées (T.E.S.)</li> </ul>	Sec. 1 Sec. 2 (2 groupes)  GADCL et GADG	Déc. 2020 à fév. 2021  Au courant de l'année
<b>Ateliers Stress/anxiété</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 ateliers pour démystifier l'anxiété chez les jeunes.</li> <li>- L'implication de l'équipe d'intervenant de l'école pour donner un service rapide aux élèves, le CISSS-MO étant très sollicité.</li> </ul>	Premier cycle	Mars-Avril 2021

## Nos partenaires

<b>Résidence-Elle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre individuelle basée sur la violence chez les jeunes filles (référence faite par l'école).</li> </ul>	Toutes les étudiantes	Tout au long de l'année
<b>Liberté de choisir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ma conso et mon cerveau;</li> <li>- Gestion des plaisirs;</li> <li>- Quizz sur les substances psychoactives;</li> <li>- Temps d'écran.</li> </ul>	Sec. 3 Sec. 2 Sec. 1 Classes adaptées	Janvier à mars 2021
<b>Pacte de rue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence à l'école (extérieur).</li> </ul>	Tous	Tout au long de l'année
<b>CALACS/la vigie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre individuelle avec la clientèle (référence faite par l'école).</li> </ul>	Tous	Tout au long de l'année
<b>Solidaire pour la vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La dépression.</li> </ul>	Sec. 4 et 5	À venir en 2021-2022
<b>CISSS-MO (Infirmière)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clinique jeunesse.</li> </ul>	Tous	Présence diminuée de l'infirmière (COVID)
<b>Policrière intervention en milieu scolaire (PIMS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence policière dans l'établissement;</li> <li>- Accompagnement dans les plaintes.</li> </ul>	Tous	Tout au long de l'année

## Activités thématiques

<b>Contrer la violence/intimidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du Protocole d'intimidation ;</li> <li>- Animation en classe</li> </ul>	Tous	Automne
<b>Mois des dépendances (Novembre)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'outils sur les différentes dépendances pour les parents et les jeunes.</li> </ul>	Tous	Novembre 2020 à Février 2021
<b>Semaine de la Persévérance scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité « POST-IT » où les enseignants doivent écrire un petit mot à chacun de leur élève et coller le papier sur leur bureau ;</li> <li>- Port du chandail « Escouade du bonheur » par l'équipe d'intervention;</li> </ul>	Tous	Février 2021



	- Présentation des membres de l'escouade punch lors des messages de la semaine.		
<b>Semaine de la prévention du suicide</b>	- Activité « tu es important(e) pour moi! ». Les élèves écrivent des messages à leurs amis (es) et les affichent dans le hall d'entrée.	Tous	Février 2021

## Procédure de signalement (pour un élève ou un parent)

Voici la façon de procéder afin de dénoncer une situation d'intimidation ou de violence potentielle. Cette procédure est autant pour les personnes victimes que pour les témoins de tels actes. L'étape la plus importante pour mettre fin à ces situations, c'est le signalement. Il ne faut pas oublier que « qui ne dit mot consent ».

1. **Venir en discuter avec un adulte de l'école** ou en téléphonant directement à l'école au 450-377-6065. (Tous les intervenants sont formés pour accueillir les signalements d'intimidation.)

<b>Pour rejoindre :</b>	<b>La direction : Dominic Tremblay</b>	<b># 4010</b>
	<b>La dir. Adjointe : Nathalie Laurin</b>	<b># 4020</b>
	<b>La T.E.S. école: Annie Lavoie</b>	<b># 4047</b>
	<b>La psychoéducatrice :</b>	<b># 4037</b>
	<b>La conseillère d'orientation : Karine Hulmann</b>	<b># 4035</b>
	<b>La T.T.S : Sandra Gagné</b>	<b># 4034</b>

2. Suite au signalement, l'intervenant expliquera à la victime ce qu'ensemble ils feront pour résoudre la situation.
3. Pour la cyber intimidation ou un cas de violence sévère, vous pouvez communiquer également avec la police au 310-1010.

***L'intimidation, c'est sérieux et personne ne doit la tolérer. La décision de dénoncer revient à l'élève victime ou témoin. Mais si l'élève ne dit rien à propos de ce qu'il vit ou s'il ne retourne pas voir l'adulte lorsque la situation persiste, personne ne pourra l'aider et c'est lui qui continuera à en subir les conséquences.***

# Traitement des signalements reçus

Voici la façon de procéder pour traiter les signalements reçus. Tous les signalements sont traités avec diligence. Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'intimidation, de violence ou d'un conflit, il est primordial d'accompagner les jeunes afin qu'ils soient mieux outillés pour transiger avec la situation.

1. L'adulte qui reçoit le signalement prend le plus d'informations possible sur la situation. Il peut utiliser la fiche de signalement en annexe au présent document. Il peut également utiliser le Baromètre comportemental (note au dossier);
2. L'adulte rassure les élèves impliqués ou qui font le signalement ou en leur disant que la situation sera prise en charge. Si les gestes se produisent en classe ou sous la responsabilité d'un adulte, ce dernier intervient afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité de tous les élèves;
3. L'adulte transmet l'information à un intervenant de l'école ou à la direction;
4. L'intervenant qui reçoit le signalement enquête sur les faits en rencontrant les élèves impliqués et les témoins, et en considérant tous les autres éléments pertinents (textos, caméras de surveillance, etc.);
5. Suite à l'enquête, l'intervenant détermine s'il y a présence d'intimidation ou non en fonction de la présence des trois critères : **caractère répétitif, inégalité des rapports de force et sentiment de détresse de la victime**;
6. Si l'intervenant conclut à la présence d'acte d'intimidation ou de violence, il rencontre la direction et le protocole s'enclenche en concordance avec le « référentiel de gestion des manquements pour les élèves auteurs de gestes d'intimidation et mesures d'aide et de soutien pour les victimes » ;
7. Si l'intervenant conclut plutôt à une situation de conflit, il accompagne les élèves afin d'améliorer leurs habiletés sociales pour tenter de régler la situation et afin de les amener à faire de meilleurs choix.

# Référentiel de gestion des manquements pour les élèves auteurs de gestes d'intimidation et mesures d'aide et de soutien pour les victimes

## Référentiel de gestion des manquements

Malgré toutes les activités de prévention, il est utopique de croire que l'intimidation puisse être totalement éradiquée. Il faut donc pouvoir bénéficier d'une structure qui permet d'en gérer les situations. **Les interventions doivent toutefois s'appuyer sur quelques principes fondamentaux :**

1. *Que les comportements répréhensibles cessent le plus rapidement possible;*
  2. *Que l'agresseur doive réparer ses torts et que la victime ait le sentiment que justice ait été rendue non par vengeance;*
  3. *Qu'elles donnent accès à des sanctions et qu'elles soient aussi empreintes d'un caractère éducatif, rééducatif et bienveillant qui vise un meilleur fonctionnement personnel et social de toutes les personnes impliquées;*
  4. *Qu'elles soient cohérentes avec le code de vie en cours;*
  5. *Qu'elles présentent une souplesse dans son application selon la gravité des comportements, la récurrence des gestes et si la victime est la même d'un acte à l'autre;*
  6. *Que les outils proposés soient justes, équitables et adaptés selon les situations.*
- *La gravité des actes de violence et d'intimidation se mesure, entre autres, par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance, l'âge des élèves impliqués, le déséquilibre dans le rapport de force et la capacité à se défendre de la personne qui subit l'agression.*
  - *Le jugement de la gravité des actes de violence et d'intimidation servira à déterminer le niveau d'intervention (ciblé et dirigé) et le type d'intervention.*
  - *Le premier tableau fait référence aux mesures d'aide et de soutien à offrir aux élèves victimes.*
  - *Le deuxième tableau contient les interventions à mettre en place pour notre école.*

## Référentiel de gestion des mesures d'aide et de soutien aux élèves victimes

**Élève victime**  
D'acte  
d'intimidation  
ou de  
violence

Mesures  
d'aide et de  
soutien

- Recevoir le soutien d'un adulte ou d'un intervenant de l'école et être informé des mesures mises en place;
- Contacter les parents pour les informer de la situation et des mesures prises;
- Féliciter l'élève pour son courage et l'inciter à informer rapidement un adulte si les gestes se poursuivent;
- Bénéficier d'un interdit de contact par rapport à l'auteur de l'acte d'intimidation;
- Recevoir des excuses ou réparation de l'élève auteur (si jugé bénéfique pour la victime);
- Référer l'élève à l'Escouade punch ou aux ateliers d'habiletés complémentaires;
- Référer l'élève à des services internes;
- Informé l'élève de la possibilité de porter plainte à la police si des actes criminels ont été commis.

## Référentiel de gestion des manquements pour les élèves auteurs de gestes d'intimidation

		Avis 1	Avis 2	Avis 3	Avis 4
<b>Élève auteur d'actes d'intimidation ou de violence</b>	Pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertir l'élève auteur d'acte(s) d'intimidation qu'il a commis de tels actes et que le protocole est mis en place. L'informer qu'il est à l'avis (1-2-3-ou 4) et lui remettre l'avis écrit;</li> <li>• Remettre à l'élève la lettre d'avis (1-2-3-ou 4) ainsi que la fiche « mon plan d'action »;</li> <li>• Contacter les parents.</li> </ul>			
	Suspension Expulsion	- Possibilité de suspension interne ou à la maison.  (maximum 1 jour)	- Suspension à la maison ou à la MDJH (maximum 2 jours);  - Retour avec les parents.	- Suspension à la maison ou à la MDJH (maximum 3 jours);  - Retour avec les parents.	- Suspension à la maison ou à la MDJH (durée à déterminer);  - Retour avec les parents ou suspension de l'école et scolarisation dans une autre école ou à domicile, ou suspension de la CSVT.
	Autres conséquences possibles  Intervention policière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de contact avec la victime;</li> <li>• Retenue du midi ou reprise de temps;</li> <li>• Fiche de réflexion à compléter;</li> <li>• Confiscation d'objets;</li> <li>• Possibilité de plainte policière (faite par la victime).</li> </ul>			
	Gestes réparateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre d'excuses signée par les parents;</li> <li>• Excuses verbales (si jugé bénéfique pour la victime);</li> <li>• Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;</li> <li>• Travaux communautaires;</li> <li>• Rencontre avec la victime (si jugé bénéfique pour la victime).</li> </ul>			
	Mesures d'aide et de soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réintégration faite en présence des parents;</li> <li>• Recommandation de l'élève à l'Escouade punch;</li> <li>• Recommandation de l'élève pour suivre des ateliers d'habiletés complémentaires en sous-groupe (apprentissage des comportements attendus et modelage);</li> <li>• Interventions préventives et curatives lors du séjour à la MDJH;</li> <li>• Rencontre et suivi avec un intervenant;</li> <li>• Référence à des partenaires externes (table d'accès coordonné).</li> </ul>			

# Description des rôles, car contrer l'intimidation et la violence, c'est l'affaire de tous

*Si un jeune décide de dénoncer, il faut à tout moment le féliciter d'avoir eu le courage de le faire. Cela fait partie de la démarche d'affirmation.*

## Rôles des élèves

- Adopter des bons comportements tels qu'enseignés dans le S.C.P.;
- Dénoncer et rapporter la situation à un pair ou à un adulte de l'école;
- Demander de l'aide (autant la victime, le témoin que l'auteur de l'acte).

## Rôles des parents

- Enseigner et exiger de saines relations et habiletés sociales à son enfant;
- Soutenir son enfant;
- Dénoncer la situation à un adulte de l'école.

## Rôles de la direction et de la direction adjointe

- Effectuer l'évaluation du protocole. Se référer et inscrire l'évènement au Profileur dans l'onglet intimidation/violence;
- S'assurer de l'application du protocole par tous les membres du personnel;
- Appliquer le présent protocole, compte tenu des ressources mises à la disposition de l'école.

## Rôles des enseignants

- Établir un lien de confiance entre l'enseignant et l'élève ayant une ou des difficultés causées par l'intimidation, la violence;
- Enseigner et valoriser les comportements attendus (S.C.P.);
- Assurer la sécurité de tous les élèves, particulièrement en classe et être à l'affût de toute situation où un élève se ferait intimider. **Il est important d'intervenir. Un comportement ignoré peut être perçu comme un comportement que vous acceptez;**
- Demeurer vigilant et proactif en classe pour permettre aux élèves d'apprendre dans un environnement sain et sécuritaire;
- Si l'enseignant est la personne responsable du signalement, il se doit de remplir la feuille de signalement ou consigner les faits dans le Profileur (note au dossier);
- S'assurer de donner toute l'information à la direction ou à un intervenant pour que le protocole soit mis en place au besoin.

## **Rôles des professionnels et/ou des T.E.S. et T.T.S.**

- Appliquer le protocole;
- Recevoir, consigner et effectuer les interventions nécessaires au suivi des signalements;
- Pour fin d'analyse et de statistiques, les interventions sont consignées dans le Profileur;
- Évaluer le degré de l'intervention nécessaire pour les élèves qui sont référés ou qui demandent de l'aide, les supporter, les accompagner et assurer le suivi en développant un lien de confiance avec eux;
- Amener l'élève à apporter des correctifs à son mode de vie en vue de promouvoir une attitude et un comportement qui témoigne de sa responsabilisation face aux gestes posés;
- Référer les jeunes identifiés à la direction et inscrire l'évènement au Profileur;
- Référer, au besoin, les jeunes vers une ressource extérieure telle que le CISSS-MO, CALACS-La vigie, SQ, et maintenir le lien avec l'élève;
- Référer les parents qui réclament de l'aide pour leur enfant au CISSS-MO;
- Assurer la liaison avec tous les organismes pouvant supporter l'école dans son plan d'action sur la prévention de l'intimidation et de la violence à l'école.

## **Rôles du PIMS (Policier intervention en milieu scolaire)**

- Agir comme agent de liaison entre l'école, les parents et le service de police;
- Recevoir et traiter les demandes lorsqu'un jeune veut déposer une plainte;
- Organiser et participer aux activités de prévention.

## **Rôles du CISSS-MO en toxicomanie et de l'infirmière**

- Intervenir avec bienveillance auprès des situations conflictuelles;
- Recevoir tout signalement d'élève en lien avec de l'intimidation ou de la violence;
- Prendre en note tous les faits qui pourraient être pertinents;
- La personne responsable du signalement se doit de remplir la feuille de signalement et s'assurer de donner toute l'information à la direction ou à un intervenant pour que le protocole soit mis en place au besoin;
- S'assurer qu'un intervenant ou un membre de la direction soit informé de la situation;
- Participer à titre de partenaire, sur invitation, aux activités de prévention;
- Recevoir les demandes des services pour aider certains élèves et leurs familles dans des problématiques reliées à l'intimidation et la violence.

## **Rôle des adultes de l'école** (employés de soutien, surveillantes du dîner, entraîneurs, bénévoles, etc.)

- Intervenir avec bienveillance auprès des situations conflictuelles;
- Recevoir tout signalement d'élève en lien avec de l'intimidation ou de la violence;
- Prendre en note tous les faits qui pourraient être pertinents;
- Remplir la feuille de signalement et s'assurer de donner toute l'information à la direction ou à un intervenant pour que le protocole soit mis en place au besoin;
- S'assurer qu'un intervenant ou un membre de la direction soit informé de la situation.

## Outils de promotion et de diffusion :

- Faire des dépliants résumant le présent protocole s'adressant aux parents et aux élèves;
- Distribuer ces outils de promotion à des moments stratégiques (ex. : semaine pour contrer l'intimidation et la violence);
- Rendre ces outils disponibles, ainsi que le présent plan de lutte, en permanence, sur le site Internet de l'école;
- Présenter le protocole et les outils au personnel;
- Préparer et diffuser au moins quatre affichages sur les réseaux sociaux sur la prévention de l'intimidation et de la violence.

# ANNEXES





## Fiche de signalement pour le personnel de l'école



Date :  
Destinataires :  
Avis numéro :

**Sujet : Lettre d'avis du protocole pour contrer l'intimidation et de la violence**

Bonjour,

Nous devons vous aviser que votre enfant \_\_\_\_\_ a été rencontré afin de discuter de la problématique **de l'intimidation ou de la violence**. Récemment, il a été impliqué dans une situation où il a été reconnu comme ayant eu une participation active lors d'une situation d'intimidation ou de violence envers un ou des élèves de l'école. Tel que prévu dans la loi sur l'instruction publique et dans notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence, il doit respecter le plan de sécurité pour sa ou ses victimes.

**Ainsi, les conséquences, gestes réparateurs et mesures d'aide mis en place sont ceux cochés ci-dessous:**

- Suspension interne (journée à l'Antre-2) avec travaux;
- Suspension externe ou à la MDJH (nombre de jours : \_\_\_\_\_) et réintégration avec les parents;
- « Mon plan d'action! Non à l'intimidation et à la violence » à compléter, à faire signer et à remettre à la direction;
- Interdiction d'entrer en contact avec la victime;
- Lettre d'excuses à rédiger;
- Retenue du midi ou reprise de temps;
- Confiscation d'objets;
- Plainte policière (faite par la victime);
- Excuses verbales ou écrites (si jugées bénéfiques pour la victime);
- Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;
- Travaux communautaires;
- Recommandation de l'élève à l'Escouade punch;
- Recommandation de l'élève pour suivre des ateliers d'habiletés complémentaires en sous-groupe (apprentissage des comportements attendus et modelage);
- Interventions préventives et curatives lors du séjour à la MDJH;
- Rencontre et suivi avec un intervenant;
- Référence à des partenaires externes (table d'accès coordonné);
- Demande d'expulsion de l'élève de l'école et autres alternatives de scolarisation;
- Autres : \_\_\_\_\_.

En tant qu'institution d'éducation, notre priorité est que votre enfant sorte grandi de ce malheureux événement. C'est pourquoi nous sollicitons votre collaboration pour discuter de la situation avec lui ou elle afin que ce genre de situation ne se reproduise plus.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Bien à vous.

---

**Dominic Tremblay**  
Directeur

---

**Nathalie Laurin**  
Directrice adjointe

**CSS Vallée-des-Tisserands**



## Mon plan d'action : Non à l'intimidation et à la violence

Afin de réintégrer l'école et de respecter le protocole pour contrer l'intimidation et la violence, je, \_\_\_\_\_, reconnais avoir été l'auteur d'actes d'intimidation.

En conséquence, je m'engage à adopter de nouveaux comportements qui me permettront de respecter le code de vie de l'école et, par le fait même, d'assurer la sécurité et la quiétude de tous les élèves, particulièrement de la ou des personnes atteint(e)s dans cette situation.

### Rappel des définitions :

**Intimidation** : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Article 13, LIP)

**Violence** : « Toute manifestation de force, de forme verbale, physique, sociale, psychologique, économique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » LIP 2012)

Voici trois comportements négatifs qui peuvent léser ou blesser des gens. Pour chacun, voici un comportement positif à adopter afin de m'aider à respecter le code de vie et les autres élèves de l'école.

❖ Voici mon but premier (en lien avec cet incident) :

**Voici trois comportements blessants que j'ai pu avoir et surtout des comportements positifs que je m'engage à adopter.**

**1. Comportement blessant:**

Comportement positif à adopter :

**2. Comportement blessant:**

Comportement positif à adopter :

**3. Comportement blessant:**

Comportement positif à adopter :

**Note d'encouragement des parents :**

---

---

➤ **Je réalise qu'une récidive entrainera des mesures spéciales plus sévères.**

**Je m'engage à respecter le code de vie de l'école, à mettre les comportements choisis en place dès maintenant et à y consacrer tous mes efforts.**

---

Signature de l'élève

---

Signature du parent

---

Signature du parent

---

Signature de l'intervenant

---

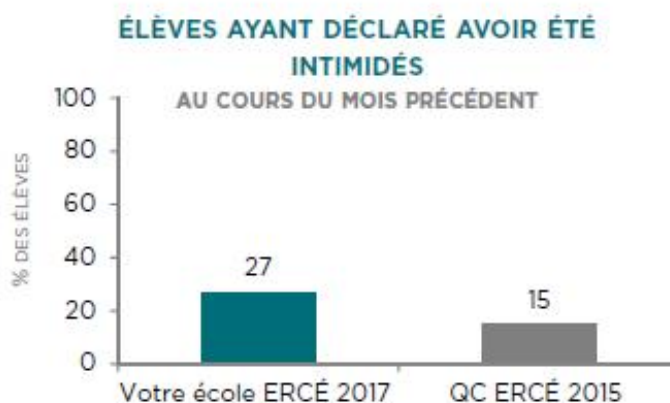
Signature de la direction



## INTIMIDATION

### ÉLÈVES INTIMIDÉS À VOTRE ÉCOLE

L'intimidation est un type d'abus par les camarades qui prend différentes formes selon l'âge. L'intimidation est souvent un comportement agressif de la part d'un individu en position de pouvoir, qui est répété dans le temps. À chaque nouvel incident d'intimidation, le pouvoir de l'enfant qui intimide augmente, tandis que celui de l'enfant intimidé diminue<sup>10</sup>. **À votre école, 27 % des élèves ont déclaré avoir été intimidés par d'autres élèves au cours du mois précédant l'enquête.**



### TYPES D'INTIMIDATION RAPPORTÉS PAR LES ÉLÈVES INTIMIDÉS À VOTRE ÉCOLE

**À votre école, les élèves intimidés ont déclaré que la méthode d'intimidation dont ils sont victimes le plus couramment est les attaques verbales.** Le tableau ci-contre indique les formes les plus répandues d'intimidation selon les réponses de ces élèves. Dans l'ECTADÉ de 2014-2015, 66 % des élèves canadiens victimes d'intimidation ont déclaré avoir subi des attaques verbales (p. ex., moqueries, menaces ou fausses rumeurs à leur sujet)<sup>11</sup>.

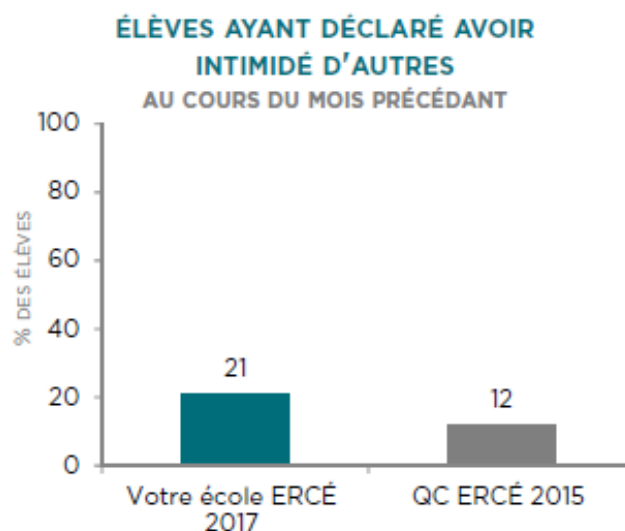
FORMES LES PLUS COURANTES D'INTIMIDATION* selon les réponses des élèves qui ont déclaré avoir été victimes d'intimidation	
1	Attaques verbales (p. ex., être victime de moqueries, de menaces ou qu'on répande des rumeurs à ton sujet, ...)
2	Attaques non verbales (p. ex., être ignoré, rejeté ou exclu, se faire dévisager, ...)
3	Cyberattaques (p. ex., recevoir des messages texte méchants ou qu'on répande des rumeurs à ton sujet sur Internet, ...)
4	Attaques physiques (p. ex., être battu, poussé ou frappé d'un coup de pied, ...)
5	Quelqu'un t'a volé ou a endommagé tes choses

\*1 représente la forme d'intimidation la plus souvent mentionnée à votre école.

## ÉLÈVES INTIMIDATEURS À VOTRE ÉCOLE

Des études démontrent que les intimidateurs et les victimes d'intimidation déclarent davantage consommer des substances comme le tabac, l'alcool et la drogue<sup>27</sup>. Les filles sont moins susceptibles que les garçons d'avoir un comportement intimidateur, mais sont plus susceptibles d'avoir un tel comportement si elles fument, par rapport aux filles qui ne fument pas<sup>11</sup>.

**À votre école, 21 % des élèves ont déclaré avoir intimidé d'autres élèves au cours du mois précédant l'enquête.** Le graphique ci-contre indique le pourcentage d'élèves de votre école qui en intimident d'autres, par rapport aux estimations provinciales.



## TYPES D'INTIMIDATION RAPPORTÉS PAR LES ÉLÈVES INTIMIDATEURS À VOTRE ÉCOLE

**À votre école, les élèves intimidateurs ont déclaré que la méthode qu'ils utilisaient le plus pour intimider les autres était des attaques verbales et non verbales.** Le tableau de droite indique le classement des différentes formes d'intimidation rapportées par ceux qui ont déclaré avoir intimidé d'autres élèves à votre école.

**À votre école, les filles qui ont déclaré intimider d'autres élèves ont indiqué que les attaques non verbales étaient la forme d'intimidation qu'elles utilisaient le plus souvent. Les garçons intimidateurs ont plutôt indiqué que les attaques verbales étaient la forme d'intimidation qu'ils utilisaient le plus souvent.**

<b>FORMES LES PLUS COURANTES D'INTIMIDATION* selon les réponses des élèves qui ont déclaré en avoir intimidé d'autres</b>	
1	Attaques verbales (p. ex., se moquer d'eux, leur faire des menaces ou répandre des rumeurs à leur sujet, ...)
1	Attaques non verbales (p. ex., ignorer, rejeter ou exclure quelqu'un, dévisager, ...)
2	Attaques physiques (p. ex., battre, pousser ou frapper d'un coup de pied, ...)
3	Cyberattaques (p. ex., envoyer des messages texte méchants ou répandre des rumeurs à leur sujet sur Internet, ...)
4	Les voler ou endommager leurs choses

\* 1 représente la forme d'intimidation la plus souvent mentionnée à votre école